



R E G L E M E N T

pour la coupe éliminatoire jouée à Neuchâtel (Vauseyon)
les samedi 25 et dimanche 26 février 1956.
Finale : samedi 10 mars 1956.

1. La coupe sera jouée par équipe de 4 joueurs faisant partie d'un Club de notre Association.
2. L'équipe de 4 joueurs ne peut être modifiée en cours de match.
3. Chaque Club a le droit de mettre en compétition autant d'équipes qu'elle veut et peut.
4. Le premier éliminatoire commencera le samedi à 14 heures jusqu'au dimanche soir. Samedi 10 mars aura lieu la Finale.
5. Pour le premier éliminatoire, chaque joueur aura 22 coups à jouer ; celui-ci aura la faculté de biffer les deux plus mauvais coups ; seuls les vingt coups restant compteront.
6. Pour le premier éliminatoire, le 50% des équipes sera éliminé par le nombre de quilles ; si le nombre des équipes est impair, il sera procédé au repêchage d'une équipe qui sera trouvée par le nombre de quilles.
7. Les éliminatoires se poursuivront avec le même principe à raison de 10 coups de boules par joueur jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'une équipe. Aucun coup d'essai à la Finale du 10 mars.
Après le premier éliminatoire du 50% des joueurs, il sera perçu fr. 2.-- par équipe pour le resquillage.
8. La dernière équipe restante sera déclarée championne et il lui sera remis la coupe pour une année et un petit souvenir à chaque joueur de l'équipe gagnante. L'équipe gagnante devient détenteur de la coupe pour une année.
9. L'horaire de jeu des équipes sera établi en tenant compte de la distance qui sépare les joueurs du lieu du Championnat.
10. Il sera perçu la somme de fr. 10.-- par équipe pour couvrir les frais d'organisation du Championnat.
11. Le Comité Central et le Club organisateur sont désignés officiellement pour toute l'organisation de cette rencontre dite éliminatoire. Le marquage de cette rencontre sera fait par le Club organisateur.
12. Tous litiges ou contestations sont réglés séance tenante à la majorité des joueurs présents.
13. Cette dite coupe est mise en compétition selon le règlement établi par l'Assemblée générale annuelle du 4 février 1956, à Neuchâtel.

Au nom du Comité central :

Le Secrétaire :

N.B. En cas d'égalité pour le premier éliminatoire, les groupes égaux joueront 4 coups par joueur et 2 coups pour les autres éliminatoires et si aucun résultat n'est obtenu, il sera procédé par tirage au sort.